

Diplôme de Psychologie du Travail du Cnam

Obtention de l'agrément pour le module PST219 : Préparation au diplôme de psychologue du travail

Conditions d'accès :

- avoir validé l'ensemble des UE du cursus de Psychologie du travail ou avoir reçu des équivalences /dispenses.
- Avoir validé le module PST 118 au Centre Cnam de Paris (ce qui est la condition pour être dispensé de la soutenance probatoire)¹

Procédure d'inscription en PST 219 : Préparation au diplôme de psychologue du travail

- 1) Télécharger le dossier de demande d'inscription au titre RNCP de Psychologue du travail sur le site de la chaire de psychologie du travail → Rubrique « UE- mode d'emploi » / UE PST 219 (fin de page) sur : http://psychologie-travail.cnam.fr/les-unites-d-enseignement-136863.kjsp?RH=pst_ue&RF=pst_ue
- 2) Remplir le dossier de l'ensemble des éléments demandés, y compris le rapport d'expérience professionnelle : rapporter le dossier de demande d'inscription dans les meilleurs délais au Secrétariat de Psychologie du travail, 41 rue Gay-Lussac, 75005 Paris, 4^e étage, bureau 69.
- 3) Prendre contact avec le secrétariat (secretariat.psychologie@cnam.fr) pour demander votre agrément au module PST 219.

¹ Si vous avez validé le module PST 118 avant l'année 2016, vous devez vous inscrire pour la soutenance de votre projet probatoire.